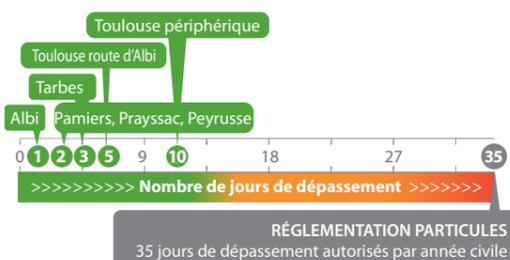


Suivi des valeurs réglementaires 2014

PM10 Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2014

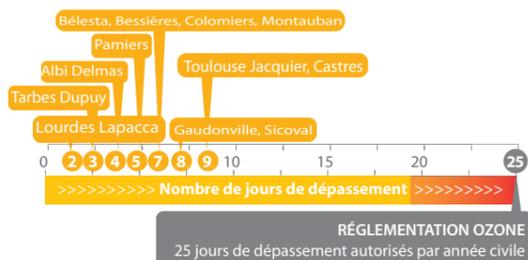
La valeur limite qui autorise des dépassements dans la limite de 35 jours par an est respectée au cours du premier semestre 2014.



Particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) : décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur limite fixée à 50 microgrammes /m³ sur 24 heures sachant que la réglementation autorise 35 jours de dépassement de cette valeur sur l'année civile.

O₃ Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2014

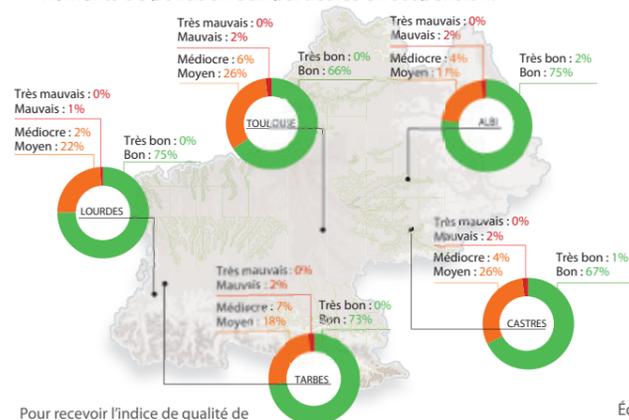
L'objectif de qualité n'est pas respecté sur une partie du territoire mais la valeur cible qui autorise des dépassements dans la limite de 25 jours par an est respectée au cours du premier semestre 2014.



Ozone (O₃) : décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé fixée à 120 microgrammes /m³ sur 8 heures sachant que la réglementation autorise 25 jours de dépassement de cette valeur par année civile.

Indices de qualité de l'air

Les indices de la qualité de l'air sont restés majoritairement bons au cours de ce premier semestre 2014. La proportion d'indices « très bons » à « bons » représente, selon les agglomérations, entre 67% et 77% des journées du 1^{er} semestre. Les indices « Moyens » à « Mauvais » ont été essentiellement dus à des événements de pollution aux particules en suspension.



Pour recevoir l'indice de qualité de l'air de votre commune, abonnez-vous gratuitement :

www.oramip.org



Édition réalisée dans le cadre du contrat de Projets État-Région

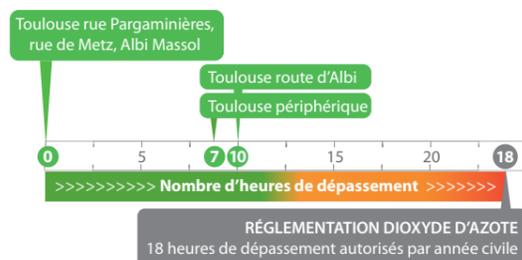


PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



NO₂ Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2014

La valeur limite qui autorise des dépassements des 200 microgrammes dans la limite de 18 heures par an est respectée au cours du premier semestre 2014.



Dioxyde d'azote (NO₂) : décompte du nombre d'heures de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé fixée à 200 microgrammes /m³ sur 1 heure sachant que la réglementation autorise 18 heures de dépassement de cette valeur sur l'année civile.

L'air en Midi-Pyrénées en 2013

Le rapport d'activité 2013 de l'association est en ligne : retrouvez les éléments qui ont marqué la vie de l'association en 2013, le bilan régional de qualité de l'air et le bilan départemental pour chacun des 8 départements de Midi-Pyrénées, les statistiques par polluant et par station, les perspectives 2014...



A feuilleter et télécharger sur : www.oramip.org

ORAMIP Infos - La qualité de l'air en Midi-Pyrénées est édité par l'ORAMIP, Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
19 avenue Clément Ader - 31770 COLOMIERS
• Tél. : 05 61 15 42 46 / Fax : 05 61 15 49 03
• E-mail : contact@oramip.org
• Internet : www.oramip.org
N° ISSN : 1634-5517.
Tirage : 3 700 ex.
Dépôt légal : à parution.
Publication non rediffusée en cas de données invalidées.
Directeur de publication : Thierry SUAUD, Président de l'ORAMIP.
Contenu rédactionnel - mise en page : ORAMIP
Conception-réalisation maquette : Agence Yapak Toulouse
Crédits photos : ORAMIP - Mairie de Tarbes.
Imprimé en France par Imprimerie LECHA Toulouse sur papier 100 % recyclé



ORAMIP INFOS | LA QUALITÉ DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

BULLETIN D'INFORMATION

N°116

1^{er} semestre 2014



Thierry SUAUD
Président d'Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP

ÉDITORIAL

Thierry SUAUD, nouveau président de l'ORAMIP

Le Conseil d'Administration du 4 Juin a renouvelé son bureau et m'a confié la présidence de l'Association Agréée de Surveillance de la qualité de l'air Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP. C'est avec enthousiasme et conscience de la responsabilité qui m'est donnée, que je prends cette fonction.

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique.

Dois-je rappeler que, le 17 octobre 2013 le directeur du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), Christopher Wild a annoncé que «La pollution atmosphérique était classée dans la catégorie «cancérogène certain», après le gazole et les particules fines classées en juin 2012 ?

«Les experts ont conclu (...) qu'il existe des preuves suffisantes pour dire que l'exposition à la pollution de l'air extérieur provoque le cancer du poumon. Ils ont également noté une association positive avec un risque accru de cancer de la vessie», a précisé le CIRC.

Identifier les territoires à enjeux, mieux prendre en compte la qualité de l'air dans l'aménagement et la planification urbaine, évaluer l'impact des stratégies de réduction de phytosanitaires dans les espaces verts ou dans les programmes d'agriculture raisonnée, prendre en compte la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, évaluer l'impact de la transition énergétique en terme d'amélioration de la qualité de l'air, lutter contre les inégalités territoriales en produisant et en mettant à disposition de chacun une information de qualité sur la pollution atmosphérique... autant de thématiques qui nous concernent tous et pour lesquelles Atmo Midi-Pyrénées nous accompagnera.

Des évolutions législatives récentes ou en cours renforcent le rôle d'Atmo Midi-Pyrénées auprès des acteurs du territoire que nous sommes, associations, industriels, collectivités territoriales, organismes d'État.

Je pense notamment à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 qui redéfinit les compétences et responsabilités des collectivités territoriales en terme de qualité de l'air. Le volet 2 de cette loi prévoit un renforcement des compétences des régions. Ainsi, un regroupement et une rationalisation des différents schémas régionaux en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de transport et de mobilité, d'environnement, d'énergie et d'aménagement numérique seront proposés. Cela pourrait conduire à un document de planification majeur élaboré par la Région avec une valeur prescriptive à l'égard notamment des documents d'urbanisme (Scot, PLU, PDU, chartes de parc naturel régional...). La loi de transition énergétique pour la croissance verte présentée au mois de juillet en Conseil des Ministres comporte un volet «qualité de l'air».

Nous devons donc ensemble accompagner l'évolution d'Atmo Midi-Pyrénées dans le déploiement d'outils d'évaluation, de modélisation, de cartographie pour mieux comprendre les leviers d'actions qui sont les nôtres et pour que chacun dans notre domaine de compétence, nous soyons acteur et garant de la réduction de la pollution atmosphérique et de l'amélioration de la qualité de l'air. ■

Thierry SUAUD
Président d'Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP
Maire de Portet-sur-Garonne
Conseiller régional



photo Oramip : Le viaduc de Millau

LE PROJET ASSOCIATIF : DES MOTS AUX ACTES. LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION TÉMOIGNENT.

Le projet associatif porte les valeurs de l'association en s'adaptant aux nouveaux enjeux réglementaires et sanitaires liés à la pollution atmosphérique. Les partenaires témoignent de leur attachement aux valeurs de l'association et aux axes fondamentaux de son projet.

Les valeurs de transparence et d'indépendance partagées par les adhérents font de l'association une référence objective en termes d'expertise scientifique et technique

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL La mission d'intérêt général portée par l'association consiste à surveiller, prévoir, étudier et informer sur la qualité de l'air. Le financement multipartite et une prise de décision collégiale sont les garanties de l'indépendance et de la transparence de l'information.

Partenaire UMICORE : Jean-François FARRENQ, Environnemental project manager, WM Zinc Usine de Viviez.

«Le bilan du partenariat entre la société UMICORE et l'ORAMIP est très positif et répond à nos attentes. Nous avons pu vérifier la pertinence du dispositif mis en place en vue du suivi de l'impact de nos activités tant au niveau du site que des zones de population environnantes. Également les rapports de mesures nous ont permis d'adapter les solutions destinées à minimiser les effets de tous les travaux du point de vue de l'environnement.

La responsabilité vis-à-vis de la société est une des valeurs prônée par UMICORE. Parmi ses objectifs environnementaux, un concerne la réduction des émissions de métaux. L'objectif du projet de réhabilitation s'inscrit pleinement dans cet objectif même s'il concerne les résidus de l'activité passée du site. Pour la réalisation des travaux, UMICORE ne pouvait pas ne pas se préoccuper de la qualité de l'air pour l'ensemble du personnel travaillant sur le chantier d'une part, et pour la population de Viviez d'autre part.



Usine Umicore©Oramip

Nous avons fait le choix d'un partenariat avec une AASQA par souci de transparence, une autre valeur d'UMICORE. Il s'est porté sur l'ORAMIP possédant à notre connaissance les compétences requises pour répondre à nos attentes et nous aider pro activement dans la mise en place d'actions efficaces, et nous assurant, de par son statut, une indépendance totale».

Prévention des risques : le fondement de l'action d'ATMO Midi-Pyrénées s'inscrit dans «le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé»

Code de l'Environnement - Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

AXE 2 CLIMAT, AIR ÉNERGIE, SANTÉ PARTENARIATS L'Organisation Mondiale de la Santé a classé cancérigène la pollution de l'air en 2013 confirmant ainsi l'enjeu de santé publique qu'elle représente. Le projet associatif appréhende l'air selon une vision intégrée climat-air-énergie-santé en renforçant les partenariats avec les organismes régionaux et nationaux.



Pollinarium©Mairie de Tarbes

Partenaire Ville de TARBES : Catherine CHATEAU, responsable service communal hygiène et santé.

« Le pollinarium est un outil de santé publique de pollino-vigilance et le rôle de l'Agence Régionale de Santé dans le développement d'un tel réseau est indispensable. La localisation d'un pollinarium doit être pertinente et répondre à des besoins identifiés localement. Cela suppose la mise en œuvre de moyens spécifiques d'études de concertation (avec les professionnels de santé, l'INVS ...) et de planification, et notre région présente une variété de territoires qui va nécessiter des approches particulières.

Les données de chaque pollinarium, corrélées à celles du RNSA vont améliorer la prise en charge des pollinoses, réduire la durée des prises médicamenteuses et améliorer le confort des patients. Ce sont des objectifs qui devraient fédérer autour de l'ARS les compétences et les engagements des partenaires concernés.

Le principal intérêt pour les professionnels de santé comme pour les patients réside dans la diffusion «en temps réel» des observations de début et de fin d'émission de pollen pour une espèce

donnée. C'est ce rôle de collecte, mise en forme et diffusion de l'information dans les quelques heures qui suivent l'arrivée des observations faites dans les pollinariums que l'on sollicite de la part de l'ORAMIP. De notre point de vue, le rôle de l'ORAMIP est tout aussi évident et indispensable que celui de l'ARS. Nous attendons aussi que, grâce à sa compétence technique et son expertise dans la collecte et le traitement des données, il puisse constituer la base de données régionale, et élaborer notamment les cartographies. La mise à disposition de cette source d'information pourrait être élargie pour être utilisée par exemple dans le cadre d'études sur le changement climatique (à partir des dates d'émissions de pollens appréhender l'évolution du climat et faire de la prévision) ou sur la phénologie.

La ville de Tarbes est à l'initiative de la création d'un pollinarium local. Le réseau est à créer mais déjà les perspectives d'échanges et d'intérêt sont multiples : capitaliser les observations et les données expérimentales pour constituer une base de données régionale, les mettre à disposition de l'ensemble des partenaires producteurs et utilisateurs de ces éléments (professionnels de santé, collectivités, botanistes, ORAMIP, APSF, institutionnels), développer des cartographies de zones à risque, coordonner les actions de communication sur les pollinoses, échanger et mettre en place des actions communes de prévention pour diminuer les émissions de pollen allergisant...».

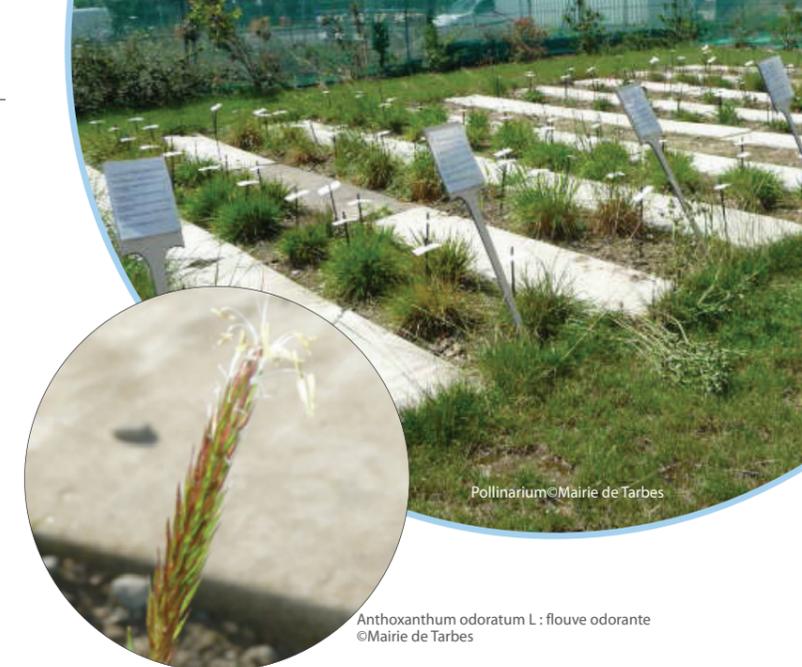
Être précurseur sur les thématiques émergentes en matière de qualité de l'air

AXE 3 PRÉCURSEUR THÉMATIQUES ÉMERGENTES **Partenaire ADAM : Jean-Paul DOUREL, Vice-secrétaire de l'ADAM Association de Développement de l'Apiculture en Midi-Pyrénées.**

«Depuis 2010, un travail de collaboration entre l'ADAM et l'ORAMIP a été mis en œuvre sur des prélèvements d'air potentiellement contaminés pas des molécules phytosanitaires, matières actives toxiques pour les abeilles.

De plus, l'ORAMIP a interpellé l'ADAM pour échanger sur des protocoles de recherche de pesticides dans l'air en zone agricole.

Il a donc semblé nécessaire au conseil d'administration de l'ADAM, que certains dossiers aient un vrai portage commun, vis-à-vis des différents partenaires et vis-à-vis de la diffusion des résultats.



Pollinarium©Mairie de Tarbes

Anthoxanthum odoratum L : flouze odorante ©Mairie de Tarbes

L'ADAM envisage la possibilité de créer des partenariats dans les différentes actions que développe l'ORAMIP. Les apiculteurs souhaitent que l'ADAM et l'ORAMIP puissent être intégrés ensemble dans des projets environnementaux à un niveau régional, permettant de mettre en relation la qualité de l'air et la santé des abeilles. Les données fournies par l'ORAMIP sont intégrées dans les résultats d'expérimentations réalisées par l'ADAM. Elles permettent de mettre en corrélation l'ensemble des analyses réalisées sur l'abeille et son environnement».

Définition de la stratégie d'information et de communication

AXE 4 INFORMATION COMMUNICATION À travers la redéfinition de la stratégie globale d'information, de communication et de mise à disposition des données, ATMO Midi-Pyrénées améliore la diffusion des informations auprès des publics, développe l'intérêt, voire l'adhésion de nouvelles collectivités et renforce les partenariats. Une convention a été mise en place avec l'Université Paul Sabatier de Toulouse pour bâtir cette stratégie globale.

L'ORAMIP a amorcé la refonte de son plan d'information et de communication tout en intégrant les évolutions réglementaires, dont la directive INSPIRE. Cette directive européenne

visé à faciliter la diffusion et l'utilisation des données en assurant l'interopérabilité entre bases de données.

Retrouvez les actions mises en œuvre selon les axes du projet associatif dans le dernier rapport d'activité <http://www.oramip.org>

COUVERTURE DU TERRITOIRE 1^{ER} SEMESTRE 2014 - CAMPAGNES DE MESURES - PRÉVISIONNEL

